



# Samu-Urgences de France

<http://www.samu-urgences-de-france.fr>

103 boulevard Magenta, 75 010 Paris

**François BRAUN**  
*Président*

Lettre aux Urgentistes

Louis LARENG  
*Président fondateur*

Metz le 26 septembre 2021

Marc GIROUD  
Paul PETIT  
*Présidents précédents*

Cher(e)s Ami(e)s,

Pierre CARLI  
Jean François CIBIEN  
Jean Emmanuel DE LA COUSSAYE  
Louis SOULAT  
*Vice-présidents*

Avant l'été je vous avais alerté sur les dangers de la PPL « Matras » pour la régulation médicale, la saturation de nos services d'urgence et in fine, la qualité et la sécurité des soins.

Muriel VERGNE  
*Secrétaire générale*

Charlotte CHOLLET XEMARD  
*Secrétaire G<sup>nl</sup> adjoint*

A l'issue des débats à l'Assemblée Nationale, un texte de consensus acceptable était voté par nos députés. Ce texte supprimait la notion de définition a posteriori des carences (article 3) et proposait (article 31) la possibilité d'expérimenter 3 modalités de fonctionnement des numéros d'urgence : plateforme et numéro unique pour tous (15,17, 18, 112), plateforme santé-secours (avec le 112) et maintien de l'indépendance de la « sécurité » (17) et enfin la juxtaposition d'une plateforme « urgence-santé-SAS » et « secours-sécurité ».

Frédéric BERTHIER  
*Trésorier*

Lors de la discussion à la commission des Lois du Sénat, ce texte a été modifié en remettant la définition a posteriori des carences et supprimant le mode d'expérimentation du SAS ... Ces modifications ont été votées par les sénateurs, suivant les demandes dogmatiques de la FNSP et contre les amendements posés par le gouvernement, signant ainsi la disparition de la régulation médicale.

Henri DELELIS-FANIEN  
*Trésorier adjoint*

Karim BOUDENIA  
Pierre-Yves GUEUGNIAUD  
Rémy LOYANT  
Tarak MOKNI  
Marc NOIZET  
Véronique REGIS  
Agnès RICARD-HIBON  
Bruno RIOU  
Edwin ROUFF  
Dominique SAVARY  
Pierre VALETTE  
*Membres*

- Ce vote a clairement méprisé les conclusions de nombreux rapports interministériels (MARCUS3, IGA-IGAS ...) et l'avis des professionnels de terrain au profit d'objectifs électoralistes.
- Ce vote n'a pas intégré les pannes téléphoniques que nous avons toutes et tous subi et plus particulièrement celle de juin qui a montré, comme SUDF l'exprime depuis fort longtemps, la nécessaire redondance et sécurisation de la gestion des appels (15,17, 18, 112) entre les différents services d'urgence.
- Ce vote n'a pas non plus évalué le coût pour les hôpitaux, les SDIS et le budget de la Nation.
- Cette position fait également table rase de tout l'investissement des urgentistes tout au long de la crise sanitaire, comme de notre engagement permanent pour un juste soin en tout point du territoire pour l'ensemble de nos concitoyens

Catherine BERTRAND  
*[Cesu]*  
Claude LAPANDRY  
*[International]*  
Bernard NEMITZ  
*[expertise juridique]*  
*Chargés de Mission*

Ne nous trompons pas, une régulation médicale en aval d'un stationnaire du ministère de l'Intérieur sera vidée de sa plus-value pour les patients, fera disparaître le secret médical attaché à nos dossiers et entrainera des dysfonctionnements majeurs pour les services d'urgence. Je vous rappelle que déjà aujourd'hui 60% des patients pris en charge en prompt secours ne sont pas hospitalisés après leur passage aux urgences et que nos collègues de Baltimore (USA) montrent que 60% des ambulances engagées par le 911 (sans régulations médicale) le sont pour rien ...

La requalification a posteriori des carences (c'est à dire que le VSAV sur place pourra décider que ce n'était pas une mission pour lui) marque un déni du traitement de l'appel initial, de la régulation médicale et de la prescription médicale et contribuera à diminuer le budget des hôpitaux au profit des budgets déjà pharaoniques des SDIS.

Le Sénat ayant modifié le texte de l'Assemblée, la PPL « Matras » va être soumise dans les jours qui viennent à une commission mixte paritaire « AN/Sénat » qui aura le dernier mot. Le danger est donc certain et imminent pour la survie de la régulation médicale et in fine des Samu.

Je vous invite donc à vous manifester rapidement et fermement auprès des élus de votre territoire/département/région en leurs expliquant les dangers mortels de ce texte pour leurs électeurs ... Samu-Urgences de France vous proposera rapidement des actions fortes pour exprimer notre colère si le texte était maintenu en l'état.

Les membres du Conseil d'Administration restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Amitiés,

François BRAUN  
*Président de Samu-Urgences de France*